

MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

IHU Strasbourg

Institut Hospitalo-Universitaire de Strasbourg

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Objet du marché

FOURNITURE D'UN SERVEUR
DE CALCUL POUR L'APPRENTISSAGE PROFOND

Marché passé selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics applicable aux pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 10 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

Pouvoir adjudicateur

IHU STRASBOURG
1 place de l'Hôpital
67091 Strasbourg Cedex

Date d'envoi de la publicité :

Lundi 18 mars 2019

Date limite de remise des offres :

Jeudi 18 avril 2019 à 14h00

I. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT QUI PASSE LE MARCHE

Le pouvoir adjudicateur est l'Institut Hospitalo Universitaire de Strasbourg, ci-après dénommé IHU Strasbourg.

L'IHU Strasbourg est une Fondation de Coopération Scientifique approuvée par Décret Ministériel du 25 Novembre 2011 (JORF du 27 Novembre 2011), et créée par sept membres fondateurs : l'IRCAD, l'Université de Strasbourg, les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, la société Karl STORZ, l'ARC, l'INRIA et le Crédit Mutuel. Elle est une personne morale de droit privé à but non lucratif telle que prévue par la loi de programme n°2006-450 du 18 avril 2006 pour la recherche.

L'IHU Strasbourg a établi son siège, 1 place de l'Hôpital, 67091 Strasbourg Cedex.
www.ihu-strasbourg.eu

II. CARACTERISTIQUES DU MARCHE

II.1 Type de marché

Marché passé selon une procédure adaptée en application des dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

II.2 Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet la commande d'un serveur pour l'apprentissage profond, dimensionné pour un environnement multi-utilisateurs de 8 personnes.

Le contenu détaillé des prestations du marché est décrit dans le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières.

II.3 Division en lots

Compte tenu de la nature des prestations et pour des raisons techniques, le marché est un marché global.

Ce lot unique fait l'objet d'une description détaillée dans le CCATP.

II.4 Groupements

Les candidatures en groupement sont acceptées.

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou au sein d'un groupement.

Les candidats qui présentent une candidature individuelle ne peuvent candidater au sein d'un groupement.

En cas de groupement, le groupement attributaire devra revêtir la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire.

II.5 Forme du marché

Le marché est un marché de fourniture de matériel et de prestation d'installation de ce matériel.

Il s'exécute en une seule fois.

Objet principal du marché :

- 1 châssis serveur et la connectique associée

Prestations supplémentaires éventuelles :

- Extension de la garantie constructeur pour 2 ans supplémentaires à l'issue de la garantie initiale de 3 ans.

II.6 Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

II.7 Durée du marché

La durée totale de l'exécution du marché correspond à la durée nécessaire pour la fourniture et l'installation du matériel, augmentée de la durée de la garantie qui sera retenue par l'IHU.

II.9 Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de la consultation est composé des pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation
- L'Acte d'engagement comprenant le bordereau de prix unitaire
- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières
- Le Questionnaire technique
- Le Bordereau de prix

III. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Toutes les pièces constituant le dossier devront impérativement être rédigées en français.

Le dossier devra être remis par les candidats sous enveloppe cachetée unique.

Le titulaire devra fournir :

AU TITRE DE LA CANDIDATURE

1. Une lettre de candidature, pouvant être établie au moyen de l'imprimé Dc1, datée et signée par un représentant habilité à engager le candidat et indiquant l'identité du candidat. En cas de groupement, cette lettre comprendra sa composition et le nom du mandataire. Elle sera signée de tous les membres du groupement ou accompagnée du mandat, donné par chaque cotraitant au mandataire.
2. Déclaration du candidat, pouvant être établie au moyen de l'imprimé Dc2 : soit :
 - La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
 - Les bilans ou extraits de bilans concernant les trois dernières années des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi ;
 - Preuve d'une assurance pour les risques professionnels.Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, l'un des renseignements ou documents demandés, il peut prouver sa capacité par tout autre document équivalent.
3. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

4. Liste des principaux services analogues ou équivalents effectués au cours des trois dernières années indiquant a minima les informations détaillées suivantes : nom du maître d'ouvrage public ou privé, lieux du projet, montant de l'opération, description des types de prestations effectuées ;
5. Certificats de qualification professionnelle, indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de même nature que celle du contrat ;
6. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

AU TITRE DE L'OFFRE

7. Une NOTE METHODOLOGIQUE ou MEMOIRE TECHNIQUE répondant à l'objet du présent marché ainsi qu'au Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP) que l'IHU-Strasbourg aura constitué.

La note méthodologique accompagnée du questionnaire technique rempli, devra permettre au pouvoir adjudicateur d'apprécier la capacité du candidat à appréhender les attentes de l'IHU, sa capacité technique et technologique, sa réactivité et sa disponibilité.

Le candidat fera en outre figurer dans cette note :

- L'approche générale qui sera employée pour répondre aux besoins de l'IHU objet de la consultation.
- Une proposition de solution technique en précisant les avantages, contraintes et l'évolutivité de la solution.
- Les conditions d'assistances techniques et humaines qui seront mis en œuvre pour répondre aux sollicitations de l'IHU Strasbourg.

Cette note n'excédera pas 50 pages et sera la synthèse de la solution technique proposée par le candidat.

8. Le BORDEREAU DE PRIX dûment rempli.
9. L'ACTE D'ENGAGEMENT dûment daté, renseigné et signé.

IV. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de la validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite fixée de remise des candidatures et des offres.

V. UNITE MONETAIRE

Le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : euro(s)

VI. JUGEMENT DES OFFRES

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre qu'il jugera économiquement la plus avantageuse.

Les offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou considérées comme anormalement basses après mise en œuvre de la procédure de l'article 60 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 seront éliminées.

Le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse s'effectuera en considération des critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
Valeur technique <ul style="list-style-type: none">• Pertinence de l'offre technique (20%)• Evolutivité (10%)• Coût humain d'exploitation en production (10%)	40%
Prix (y compris option)	30%
Prestation et support <ul style="list-style-type: none">• Moyens humains et techniques dédiés à l'installation (10%)• Références d'installation (10%)• Qualité de l'assistance technique post installation (10%)	30%

Les soumissionnaires devront obligatoirement proposer en plus de leur offre de base, une offre avec extension de deux années de la garantie initiale de trois années.

L'IHU se réserve la possibilité de retenir ou non cette prestation supplémentaire éventuelle relative à l'extension de garantie deux années. Il n'est en aucun cas obligé de retenir l'extension de garantie.

Pour apprécier l'offre avec l'extension de garantie, l'IHU intégrera le coût de l'extension de garantie au critère prix.

VII. MODALITES DE SOUMISSION ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES

VII.1. Conditions d'obtention des documents nécessaires à la candidature au présent marché

Les documents de consultation sont disponibles sur le site internet de l'IHU Strasbourg, à l'adresse :

<http://www.ihu-strasbourg.eu/ihu/actualites/appel-doffres/>

VII.2. Langue dans laquelle les documents doivent être rédigés

Les demandes de dossier, les candidatures et les offres devront être rédigées en langue française. Tout document rédigé dans une autre langue devra être accompagné d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

VII.3. Date limite de remise des offres

Date et heure limite de remise des offres : 18 avril 2019 à 14h00

VII.4. Renseignements complémentaires et modifications

Les candidats peuvent demander tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en faisant parvenir leur demande par mail au plus tard six (6) jours avant la date limite de remise des offres à l'adresse suivante : info-ao@ihu-strasbourg.eu.

Une réponse écrite ou par mail sera adressée à tous les candidats selon la préférence qu'ils auront exprimée.

La réponse sera adressée au plus tard trois jours après la demande.

En cas de réponse par voie postale, l'IHU ne serait pas tenu pour responsable des retards dans l'acheminement du courrier.

Aucune question ne pourra être posée verbalement et aucune réponse ne sera donnée en dehors du dispositif prévu au présent article.

L'IHU se réserve la possibilité d'apporter des modifications de détails aux documents de la consultation au plus tard six jours avant la date limite de remise des offres. Les candidats seront alors tenus de répondre sur la base du dossier modifié.

VII.5. Conditions de remise des offres

Les offres comportant l'ensemble des pièces demandées à l'article III du présent Règlement de la consultation devra être remis sous enveloppe cachetée avant la date et l'heure limites fixées ci-dessus, par courrier à l'adresse suivante :

IHU Strasbourg
ERNWEIN Julien
1 place de l'Hôpital
67091 Strasbourg Cedex

L'enveloppe portera les mentions suivantes :

Monsieur ERNWEIN Julien

« Procédure de passation d'un marché de fourniture d'un serveur de calcul pour l'apprentissage profond »

« Ne pas ouvrir »

« Nom, adresse et courriel du candidat »

Les plis comportant les offres peuvent être remis :

- en mains propres ou par coursier contre un récépissé
- par voie postale par pli RAR

En cas de transmission par voie postale, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent tenir compte du délai d'acheminement.

Les offres remises hors délais ne seront pas retenues ni examinées.

VIII.RECOURS

Les candidats et les soumissionnaires à la présente consultation peuvent exercer les voies de recours prévues aux articles L. 1441-1 et suivants du code de procédure civile.

Instance chargée des procédures de recours :

TGI de Nancy
Cité Judiciaire, Rue du général Fabvier
54035 NANCY
Tel 33-383908500
Fax 33-383274984

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du TGI de Nancy
Cité Judiciaire, Rue du général Fabvier
54035 NANCY
Tel 33-383908500
Fax 33-383274984